

# Le Canot à glace : un patrimoine immatériel unique et exceptionnel

## The ice canoe : a unique and exceptional form of intangible culture

Bernard Genest

Volume 8, 2010

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/045254ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/045254ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise d'ethnologie

ISSN

1703-7433 (imprimé)

1916-7350 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Genest, B. (2010). Le Canot à glace : un patrimoine immatériel unique et exceptionnel. *Rabaska*, 8, 51–68. <https://doi.org/10.7202/045254ar>

Résumé de l'article

La Société québécoise d'ethnologie (SQE) a récemment réalisé, pour le compte de la Ville de Québec et du ministère de la Culture, des communications et de la condition féminine (MCCCF), une étude sur le phénomène de la traversée du fleuve Saint-Laurent en canot à glace. L'objectif de la recherche était de faire la démonstration de l'importance patrimoniale de cette pratique qui remonte aux origines de la colonie mais qui se renouvelle chaque année, principalement dans le cadre des festivités du Carnaval de Québec. Dans son article, Genest – chargé de projet et à ce titre responsable du dossier – expose la démarche suivie par le consultant, Richard Lavoie, un spécialiste de la question, depuis la recherche préliminaire jusqu'à la préparation d'un rapport synthèse, en passant par la consultation des sources archivistiques et historiques et les enquêtes de terrain. Il fait état des trois grandes parties du rapport et de l'analyse qui en découle sur la base d'une grille de critères établie par l'UNESCO pour déterminer la valeur patrimoniale des candidatures présentées dans le cadre du programme de reconnaissance des « chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité. »

# Terrains

## Le Canot à glace : un patrimoine immatériel unique et exceptionnel

BERNARD GENEST

Société québécoise d'ethnologie

*Les passagers qui, aujourd'hui, font le trajet entre Québec et Lévis, en hiver, dans l'entrepont confortable des puissants bateaux à hélice qui se croisent d'une rive à l'autre en quelques minutes, coupant, brisant, refoulant, bousculant des monceaux de glaçons charriés par la marée, et filant droit à travers le chasse neige et les brouillards secoués par la rafale, ne se doutent guère de ce que c'était que la traversée du Saint-Laurent autrefois, surtout par les « gros temps » de décembre et de janvier. Le voyage se faisait en canots.*

Louis Fréchette, *La Noël au Canada*, 1900



Canotiers sportifs en action.  
Photo Michel Corboz, 2007.

## Le projet

### *Son contexte*

Le 18 février 2010, la ministre de la Culture, des communications et de la condition féminine du Québec (MCCCFQ), Christine Saint-Pierre, présentait à l'Assemblée nationale un projet de loi destiné à remplacer l'actuelle *Loi sur les biens culturels* datant de 1972. Comme elle le rappelait lors d'une conférence de presse donnée le jour même à Québec, le projet de *Loi sur le patrimoine culturel* résulte d'une longue réflexion et d'une démarche de consultation auprès de plusieurs groupes et individus concernés par la problématique. Plus qu'une simple révision de la loi actuelle, c'est, disait-elle, une réforme en profondeur dont il est question, une nouvelle vision du patrimoine. À un journaliste qui lui demandait en quoi la nouvelle loi innovait, la ministre répondit que le projet proposait une définition élargie du patrimoine culturel, plus inclusive, comprenant des « personnages, lieux et événements historiques, documents, immeubles, objets et sites patrimoniaux, paysages culturels patrimoniaux et patrimoine immatériel. » Elle insista sur le volet immatériel de la nouvelle loi, illustrant sa pensée par quelques exemples, dont les chants de gorge inuits, la ceinture fléchée et... le canot à glace !

Un exemple qui tombait pile pour la Société québécoise d'ethnologie (SQE) qui était à mettre le point final à une étude subventionnée par la Ville de Québec et le MCCCFQ dans le cadre de l'Entente de développement culturel. Intitulée « La Traversée du fleuve Saint-Laurent en canot à glace à Québec », l'étude avait pour objectif la reconnaissance nationale et internationale du phénomène comme patrimoine immatériel exceptionnel. J'en ai personnellement assuré la direction avec le soutien scientifique de Jean Simard. Les services de Richard Lavoie ont été retenus à titre de consultant. Un volumineux rapport a été déposé à la Ville de Québec et au MCCCFQ en mars 2010<sup>1</sup>.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la SQE s'intéresse au patrimoine immatériel. On se rappellera qu'elle est à l'origine de l'Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel (Projet IREPI) réalisé en partenariat avec le MCCCFQ, la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique (Université Laval), et le Musée québécois de culture populaire (Trois-Rivières), grâce à des subsides gouvernementaux. En 2006, Jean Simard et moi-même<sup>2</sup> avons effectué une mission en Belgique afin de mieux comprendre

---

1. Richard Lavoie [Introduction et conclusion de Bernard Genest], « La Traversée du fleuve Saint-Laurent en canot à glace à Québec, Étude pour la reconnaissance nationale et internationale d'un patrimoine immatériel exceptionnel », Québec, Société québécoise d'ethnologie, mars 2010, 196 p.

2. Jean Simard était alors président de la SQE. Quant à moi, j'étais alors responsable du dossier du patrimoine immatériel à la direction du Patrimoine du Ministère.

comment ce pays était parvenu à légiférer pour protéger et mettre en valeur son patrimoine immatériel<sup>3</sup>. Par ailleurs, au printemps 2008, la Société déposait dans le cadre de la consultation sur la refonte de la *Loi sur les biens culturels*, un mémoire<sup>4</sup> qui insistait sur l'importance de l'immatériel dans le système patrimonial, et sur le lien organique qui l'associe au matériel. C'est ainsi qu'après avoir évoqué d'autres manifestations relevant de la culture populaire, tels les pèlerinages à Sainte-Anne-de-Beaupré, la Mi-Carême à l'Île-aux-Grues, à l'Île-aux-Coudres et aux Îles-de-la-Madeleine, la pêche aux petits poissons des chenaux (poulamons) à Sainte-Anne-de-la-Pérade, le « temps des sucres » dans plusieurs régions du Québec, le canotage sur glace nous est apparu comme l'une des traditions les plus représentatives du patrimoine immatériel des Québécois.

### *L'hypothèse de départ*

L'hypothèse de départ était que ce patrimoine était unique et exceptionnel. Bien que nous ne disposions d'aucune étude en profondeur sur le sujet, la connaissance que nous en avons grâce à l'expertise de Richard Lavoie, notre consultant, était a priori suffisante pour formuler cette hypothèse. Ce dernier, en effet, était déjà familier avec le sujet. Il en avait fait l'étude dans le cadre de sa formation de maîtrise à l'Université Laval et avait fait paraître un article intitulé « Du transport au sport. Le canot à glace » dans la revue *Cap-aux-Diamants* (n° 64, hiver 2001). Le potentiel patrimonial du sujet étant évident, il restait cependant à en faire la démonstration.

### *Une démarche expérimentale*

S'il existe des outils sur lesquels s'appuyer pour documenter les biens mobiliers et immobiliers susceptibles de faire l'objet d'une reconnaissance légale et administrative, aucun équivalent n'existe, au Québec, pour les biens immatériels. En ce sens, notre démarche se voulait expérimentale. Il s'agissait d'élaborer un protocole de recherche qui puisse nous aider à déterminer la valeur réelle de l'activité du canotage sur glace en tant que bien culturel immatériel et qui, éventuellement, pourrait s'appliquer à d'autres cas.

Avant d'être remplacé par la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, l'UNESCO mettait à la disposition des pays qui désiraient présenter une candidature dans le cadre du programme de

3. Pour en savoir davantage, voir : Bernard Genest, « Le Patrimoine immatériel en Belgique francophone : un modèle pour le Québec », *Rabaska*, Québec, vol. 5, 2007, p. 47-70.

4. « Un regard neuf sur le patrimoine culturel. Révision de la Loi sur les biens culturels. Mémoire de la Société québécoise d'ethnologie », Québec, février 2008, 9 p.

reconnaissance des « chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité<sup>5</sup> » un instrument qui permet de juger ou d'apprécier de façon objective la valeur patrimoniale d'une pratique culturelle. L'approche repose sur un certain nombre de critères qui, sans être absolus, sont autant de repères qui en facilitent l'analyse : notamment la valeur d'exception ou d'unicité, l'enracinement, le caractère identitaire, l'excellence du savoir et du savoir-faire, la valeur symbolique et emblématique, le caractère populaire et, dans une certaine mesure, la prise en compte d'une éventuelle altération ou disparition de la pratique<sup>6</sup>. Cette grille allait servir de fondement à notre démarche, tant au niveau des axes de recherche qu'à celui de l'organisation et de la présentation des données. Il ne s'agissait pas d'appliquer la méthode à la lettre, mais plutôt de s'en inspirer de façon à pouvoir, en dernière analyse, confirmer ou infirmer l'hypothèse de départ.

Autrement dit, il fallait faire en sorte que la recherche fournisse des réponses à un certain nombre de questions : La pratique du canotage sur glace s'inscrit-elle véritablement dans un temps long ? Est-elle unique et spécifique au Québec et au Canada ? Cette pratique est-elle toujours vivante ? Est-elle représentative de la communauté d'où elle émane ? Est-elle porteuse de savoirs et de savoir-faire ? Lui reconnaît-on une valeur symbolique et identitaire ? Qui en sont les acteurs et les agents transmetteurs ? Ceux-ci sont-ils une source d'inspiration – en termes de créativité et d'innovation – pour les nouvelles générations ? Existe-t-il une relève ? Seule une recherche approfondie et systématique pouvait répondre à ces questions.

Rappelons que dans le cadre du mandat confié à la Société par la Ville de Québec et le Ministère, le champ de recherche se limitait à la région immédiate de Québec, plus spécifiquement au corridor Québec-Lévis, noyau central des activités de canotage sur le fleuve Saint-Laurent.

### *Les sources documentaires*

Étrangement, peu de chercheurs se sont intéressés au phénomène du canotage sur glace, une activité pourtant maintes fois mentionnée et décrite par de nombreux témoins, voyageurs, mémorialistes, écrivains et artistes de toutes les époques. Les références historiques, littéraires et iconographiques sont nombreuses et dispersées. Il importait d'abord de les répertorier et de les colliger. Une bonne part de la consultation s'est effectuée en ligne grâce à des portails de documents numérisés, tel celui de la bibliographie nationale

---

5. UNESCO, *Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité. Guide pour la présentation des candidatures*, <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001246/124628fo.pdf> (5 avril 2010).

6. *Ibidem*, p. 15.

du Canada produite par Bibliothèque et Archives Canada (BAC). Plusieurs fonds publics et privés ont également été consultés : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) ; Archives de la Ville de Québec ; Archives de la Ville de Lévis ; Archives de folklore et d'ethnologie de l'Université Laval. En bibliothèque (Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Bibliothèque Gabrielle-Roy de la Ville de Québec et Bibliothèque de Lévis), Richard Lavoie a aussi consulté les ouvrages et thèses pouvant avoir un lien avec le sujet. Les archives filmiques de l'Office national du film du Canada, de la Cinémathèque québécoise, de l'Office du tourisme du Québec, ainsi que certaines archives privées, ont aussi été dépouillées dans le but de compléter la banque de gravures, peintures et dessins retracés dans les collections du Musée national des beaux-arts du Québec, du Musée canadien des civilisations, du Musée de la civilisation, du Musée McCord d'histoire canadienne, et dans les différents dépôts d'archives déjà énumérés. À cette importante documentation visuelle se sont ajoutées des photographies anciennes tirées d'archives publiques et privées, mais aussi des photographies plus récentes dont les remarquables images du photographe Michel Corboz.

### *Les enquêtes de terrain*

La recherche documentaire ne pouvait être complète sans la contribution des personnes qui donnent vie à la tradition et lui assurent sa pérennité : ses acteurs, canotiers et artisans constructeurs de canots. Comme on le sait, l'une des spécificités de la démarche ethnologique est d'appuyer ses observations non seulement sur des documents écrits mais aussi, souvent d'abord et avant tout, sur le témoignage de personnes directement concernées par le sujet. De façon à actualiser sa connaissance, Lavoie s'est livré à cet exercice dans le cadre du présent mandat, mais il avait commencé bien avant – dès le milieu des années 1980 – à faire de l'enquête orale sur le canot à glace.

C'est ainsi que plusieurs membres de la famille Lachance, une famille de navigateurs, de constructeurs de bateaux et de canotiers originaire de l'Île-au-Canot, ont fait l'objet d'entrevues formelles ou informelles<sup>7</sup>. Entre 1955 et 1965, les Lachance avaient la réputation d'être pratiquement invincibles lors de la grande course du Carnaval de Québec. Ils remportaient toutes les victoires, jusqu'à ce qu'un Lévisien vienne leur donner du fil à retordre : Paul-Arthur Bégin. Bégin, en dépit de son nom, n'appartenait pas à une lignée de canotiers, mais il ne s'en distingua pas moins en remportant plusieurs trophées. Il a ouvert la voie à une nouvelle génération de canotiers qui ont en quelque sorte révolutionné le sport en remplaçant la force et l'endurance par

---

7. Joseph Lachance, François Lachance et ses fils Jean-François et Dominique.

de nouveaux critères d'excellence basés sur des avancées technologiques : la vitesse, l'efficacité, la fonctionnalité des équipements.

Jean Anderson, principal artisan de cette révolution technologique est connu comme athlète, mais aussi comme constructeur de canots. Président de l'Association des coureurs en canot à glace du Québec (ACCGQ), actuelle figure emblématique du sport, Jean Anderson a introduit de nouveaux matériaux plus légers et plus résistants et créé des modèles de canots plus dynamiques. Pierre Anderson, ex-canotier, est l'un des membres fondateurs de l'Association. Quant à Nathalie Dufour, originaire de l'Île-aux-Coudres, elle fait le pont – son grand-père maternel faisait du transport en canot à glace – entre les anciens et la nouvelle génération, dont elle est une des pionnières, se distinguant dans un sport autrefois réservé aux hommes. Présidente de l'ACCGQ de 2007 à 2009, elle a formé des équipes de jeunes. Richard Lavoie a aussi rencontré plusieurs représentants de la nouvelle génération, dont Vincent Lord, Julie Hébert, Véronique Lafleur, Jonathan Savard. Il les a interrogés sur leur perception du canotage sur glace, sur la conscience qu'ils ont d'être les derniers maillons d'une longue chaîne de porteurs de tradition, sur leur sentiment d'appartenance au groupe et sur leur vision de l'avenir. Tous ces informateurs ont permis de documenter *in vivo* plusieurs aspects de la pratique. Ils ont contribué à la mise à jour des connaissances en apportant des informations d'ordre historique, scientifique et technique, et en regard de leur motivation dans la pratique d'une activité qui demande autant d'efforts et d'énergie.

## **Le rapport de recherche**

### *La présentation synthèse des données*

La recherche documentaire a permis de constituer une impressionnante banque de données que l'auteur s'est efforcé de traiter en gardant en mémoire le but de l'exercice, soit d'analyser la valeur patrimoniale du phénomène. Pour y parvenir, les informations ont été rassemblées à l'intérieur d'un rapport synthèse divisé en trois parties. La première partie traite de l'ancrage historique du sujet ; la deuxième, de sa continuité dans le temps ; la troisième de son actualisation dans le présent.

### *Les trois parties du rapport*

Dans le premier chapitre, intitulé « L'évolution ethnohistorique du canotage sur glace », l'auteur s'appuie principalement sur des documents historiques, des textes anciens de mémorialistes et de voyageurs, pour démontrer que la



traversée du fleuve Saint-Laurent en canot l'hiver est une pratique fort ancienne dont Champlain lui-même a été témoin. Les Autochtones, en effet, naviguaient parfois l'hiver en dépit des risques que cela représentait. Ils se déplaçaient dans de fragiles canots d'écorce. Charlevoix, Le Jeune, témoignent de l'habileté de ces derniers, de leur endurance, de leur force et surtout de leur courage face aux énormes risques qu'ils prenaient à chaque fois qu'ils s'aventuraient sur le fleuve à travers les glaces. Nécessité faisant loi, ils franchissaient parfois de longues distances, d'un point à un autre, comme dans ce récit du père Le Jeune dans lequel il raconte son périple de Kamouraska à Québec, dans un petit canot conduit par deux « Sauvages » au début du mois d'avril 1634<sup>8</sup>. Ce premier chapitre campe sans équivoque l'ancrage historique du canotage sur glace sur le Saint-Laurent.

Le deuxième chapitre, intitulé « L'âge d'or du transport hivernal en canot », nous introduit dans l'univers des canotiers de métier, *passagers*, *passseurs* ou *traversiers*, selon les expressions en usage au XIX<sup>e</sup> siècle. Il y est fait mention des lieux de départ et d'arrivée des embarcations, du transport des personnes, des marchandises et de la poste, des coutumes, légendes, chansons et prières qui constituaient l'univers des canotiers et du rôle que ces derniers jouaient dans la vie économique et sociale de Québec et de Lévis. Des écrivains et des historiens, tels Philippe Aubert de Gaspé, Louis Fréchette, Napoléon Legendre, Joseph-Edmond Roy, Pierre-Georges Roy, racontent avec beaucoup de détails des traversées épiques, parfois même tragiques. Certaines d'entre elles ont donné naissance à un folklore local comme la légende de *La tête à Pitre* dans laquelle treize téméraires canotiers – un nombre fatal – se font décapiter par une glace en mouvement. Depuis ce jour, treize hommes sans tête parcourent le fleuve pendant les nuits d'hiver, cherchant à aborder la rive sans jamais y parvenir<sup>9</sup>.

Ces traversées ont également inspiré des artistes tels que James Peachy, Eugène Hamel, Cornelius Krieghoff, Charles Huot et bien d'autres. Leurs œuvres sont pour la plupart des sources de renseignements sur les contextes géographiques, climatiques, physiques et matériels de la pratique. On y voit des canotiers traversant le fleuve dans toutes les conditions, le canot rempli de marchandises, vêtus de leur costume de travail, peu différent de celui de l'habitant canadien-français. On y trouve le plus souvent une abondance de détails sur les types d'embarcations utilisées, les gréments, les lieux

8. Paul Le Jeune, *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France, en l'année 1634, envoyée au R. Père provincial de la Compagnie de Jésus, en la province de France par le P. Paul Le Jeune de la mesme compagnie, supérieur de la résidence de Kébec*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1635, p. 310.

9. Napoléon Legendre, « Entre Québec et Lévis », dans *La Revue des deux Frances*, Paris-Québec, Janvier 1898, Tome 2, n° 4, p. 17 ; Louis Fréchette en donne une version un peu différente dans *La Noël au Canada*, Toronto, George N. Morang & Cie, éditeurs, 1900, p. 153-169.





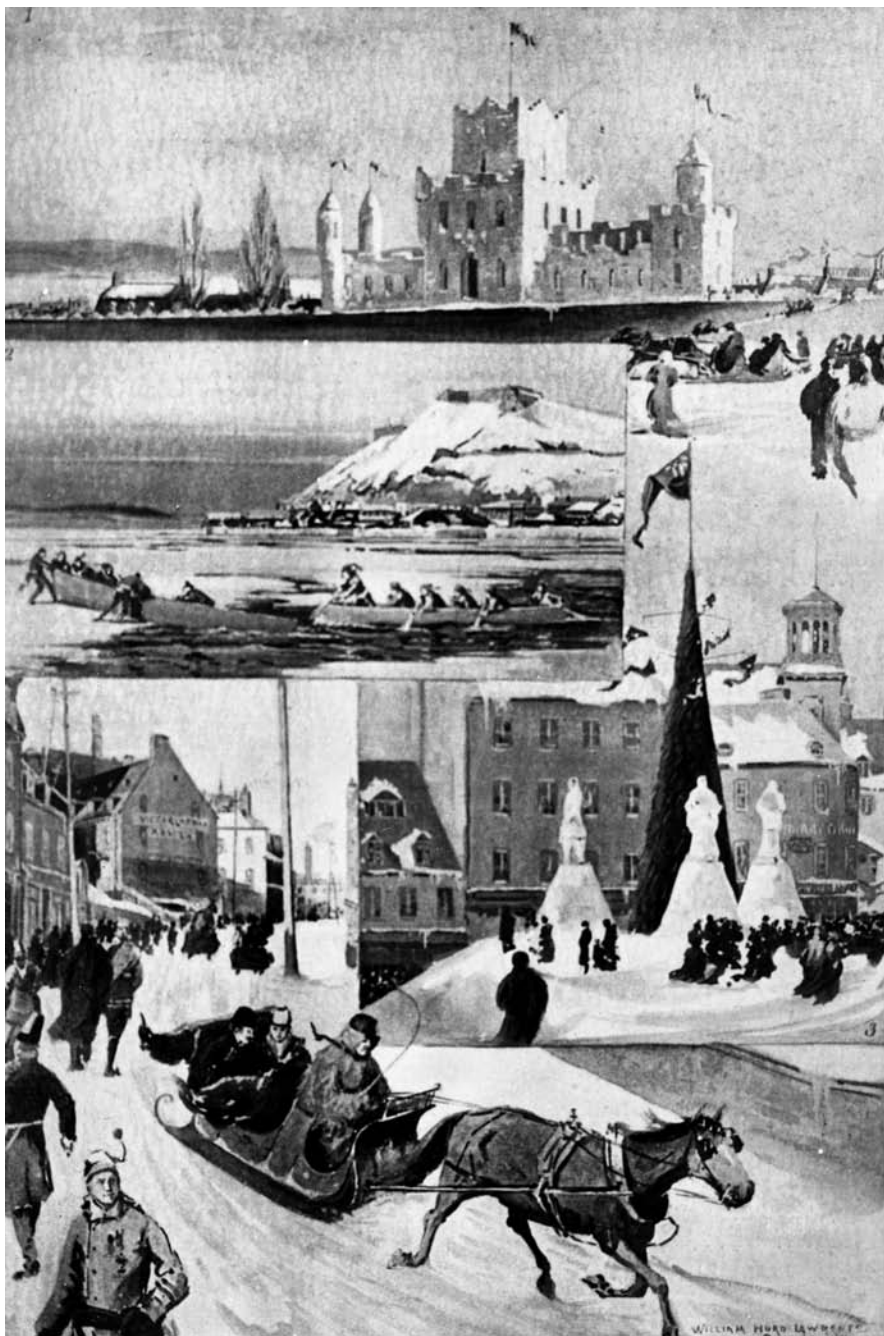
*Passengers and Mail Crossing the River.* Cornelius Krieghoff, encre et aquarelle sur papier, 1860.  
Musée McCord d'histoire canadienne, Montréal, n° M15934.47.

d'embarquement ou de départ, les marchandises transportées, l'habillement des passagers. C'était l'époque où le métier se transmettait de père en fils, à l'intérieur des familles, certaines étant devenues légendaires, telles celles des Baron, Barras, Bégin, Chabot, Labadie, Ladrière et Vallerand, tous des Lévisiens. C'était aussi l'époque où se côtoyaient différents types d'embarcations, pirogues, chaloupes, canots à franc-bord et... bateaux à vapeur ! Ces derniers pouvant transporter à la fois « denrées, voitures, animaux et tous autres objets transférables » comme le souligne Joseph-Edmond Roy dans son *Histoire de la seigneurie de Lauzon* (Mercier et Cie, 1904), leur arrivée marqua le déclin de la profession de *passseur* et compromit dangereusement la survie de la pratique.

Heureusement, un rebondissement imprévu allait redonner un nouveau souffle à la traversée du fleuve en canot à glace. « Le passage du transport au sport : la course en canot » fait l'objet du troisième chapitre. Les journaux demeurent une importante source d'informations pour documenter cette période charnière de l'histoire moderne du canot. Pour souligner l'ouverture du premier carnaval d'hiver, les commerçants de la ville de Québec décrètent le jeudi 1<sup>er</sup> février 1894 jour férié. C'est ce même jour, à 10 heures du matin, qu'a lieu la première course en canot à glace. Le fait est plus important qu'il n'y paraît : il marque le passage de l'activité utilitaire, en voie de disparition, à celle du loisir. L'activité sportive va relancer le canotage sur glace et lui préparer un avenir au moment même où sa survie était compromise. Ce transfert fonctionnel s'est fait sans rupture de contact, les participants étant issus de familles pour qui le métier de canotiers n'avait plus de secret : les Barras, Bégin, Bolduc, Gelly, Guay, Letellier et Samson. Les plus vieux étaient là pour faire bénéficier les plus jeunes de leur expérience.

Après les soubresauts des années 1930 et 1931, où l'on organisa une course dans le cadre de la Fête des sports de Québec, 1955 marque une année charnière. Cette année-là, en effet, le Carnaval de Québec devient une véritable institution et la course en canot apparaît au programme des activités, cette fois pour s'y maintenir. Pendant toute la première partie du xx<sup>e</sup> siècle, en effet, les courses en canot étaient plutôt aléatoires.

C'est au cours de la deuxième moitié du siècle que la course en canot à glace recevra ses lettres de noblesse. L'arrivée de nouvelles générations de canotiers va révolutionner le sport. On y voit apparaître deux grandes familles de sportifs : ceux qui sont issus de la tradition, et les autres, ceux qui doivent leur notoriété à une longue préparation, mais aussi aux conseils de maîtres expérimentés. Les témoignages oraux le confirment : le porteur de tradition continue de jouer un rôle déterminant dans le transfert des compétences et la formation de la relève. L'apprentissage par filiation persiste, tant en ce qui a trait à la connaissance du fleuve qu'en ce qui concerne l'évolution des



*The Quebec Winter Carnival.*  
William Hurd Lawrence, 1894.  
Archives de la Ville de Québec, n° N009001.

techniques de construction des embarcations. Cet apprentissage, cependant, se fait aujourd'hui davantage à l'intérieur du groupe d'appartenance qu'à travers les familles. Ou plutôt pourrait-on parler de « nouvelles familles » recrées autour des équipes et de leurs capitaines ; l'entraide et la camaraderie y règnent, et le principal souci des membres est d'assurer la transmission des savoirs et la survie de la pratique.

*En guise de conclusion : les valeurs*

Au terme de l'étude, rappelons-le, celle-ci devait prouver hors de tout doute que la traversée du fleuve Saint-Laurent en canot à glace constitue véritablement un patrimoine à promouvoir et à mettre en valeur. L'exposé des faits et leur examen en fonction de la grille d'analyse ne laisse aucun doute sur la conclusion finale. Cette grille tient compte d'un certain nombre de critères qu'il est bon de rappeler, ceux-ci étant considérés par l'UNESCO comme significatifs du potentiel patrimonial d'une manifestation : l'enracinement de la pratique dans l'histoire culturelle de la communauté d'où elle émane, son unicité et sa spécificité, l'excellence des savoirs et des savoir-faire transmis de génération en génération, la force du témoignage en tant que pratique vivante et dynamique, sa portée symbolique et identitaire, son caractère populaire et la part de créativité et d'innovation dont elle est porteuse. À cela s'ajoute la prise en compte de facteurs qui peuvent conduire à une perte d'authenticité, ou même à sa disparition, soit « par manque de moyens de sauvegarde et de protection, ou en raison d'un processus de transformation accéléré provoqué par un phénomène d'urbanisation et/ou d'acculturation ». Bien sûr, il s'agit là de critères souples qui doivent être pondérés et hiérarchisés en fonction de la nature même de la manifestation étudiée.

La recherche a permis d'établir que le canotage sur glace, déjà pratiqué par les Amérindiens à l'époque de Champlain, s'inscrit de plain-pied dans l'histoire culturelle du Québec. L'usage prend racine dans la géographie du lieu et dans la genèse même de cette histoire et se maintient tout au long des siècles jusqu'à aujourd'hui, donnant naissance à un métier, puis à un sport.

L'état des connaissances permet également d'établir que la pratique est représentative de la spécificité québécoise en ce sens qu'elle témoigne d'une tradition maritime originale. Par le passé, l'usage de canots à glace a été observé ailleurs au Canada, aux Îles-de-la-Madeleine (pour la chasse aux loups-marins), à l'Île-du-Prince-Édouard et sur la côte du Nouveau-Brunswick (détroit de Northumberland), mais dans les faits, cette pratique ne survit plus que dans l'estuaire du Saint-Laurent. On ne trouve nulle part de témoignages qui confirmeraient la présence d'une pareille coutume ailleurs dans le monde.





Transmission du savoir-faire : Lauréat Fortier, 80 ans, ses fils Henri et Laurent, Alphonse Huron et Paul Mecteau.

Auteur inconnu, vers 1955. Fonds du Carnaval de Québec.

L'excellence dans la mise en œuvre du savoir-faire et du génie inventif des artisans constructeurs d'embarcations a également été démontrée. S'inspirant du passé, les nouveaux constructeurs ont su adapter la méthode traditionnelle de construction aux récentes découvertes technologiques afin d'améliorer l'efficacité des nouvelles embarcations tant sur le plan de la légèreté, de l'efficacité, de la vitesse que de la sécurité. Ce faisant, ils contribuent à des avancées technologiques qui trouvent des applications dans d'autres secteurs de la navigation : les canots de sauvetage par exemple. Quant aux canotiers, ils sont les héritiers d'une longue chaîne de porteurs de savoirs acquis au fil des générations.

Le fleuve, on le sait, a toujours joué un rôle majeur dans la vie sociale et économique des Québécois. C'est précisément en raison de ce rôle que la pratique du canot à glace a acquis son caractère identitaire et emblématique. Souvent pratiquée dans des conditions extrêmes, chaque traversée, aujourd'hui comme hier, constitue une victoire sur les éléments. Une victoire rendue possible grâce à ces artisans qui ont su améliorer les anciens modes de transport des Amérindiens pour développer des embarcations plus résistantes et efficaces, mais aussi grâce à la compétence d'hommes – et aujourd'hui de femmes – qui ont su affronter les pires conditions de navigation pour exercer leur métier ou, de nos jours, perpétuer une tradition vieille de plus de quatre cents ans.

Ces hommes et ces femmes sont le symbole, largement médiatisé en période carnavalesque, d'un peuple – les Canadiens français – qui a su s'adapter aux rigueurs de l'hiver et surmonter les obstacles innombrables associés à la survie en territoire de colonisation. Les canotiers ont d'ailleurs longtemps porté le costume traditionnel de l'habitant en hiver, parka d'étoffe du pays surmonté d'un capuchon, chemises grises, rouges ou à carreaux, ceinture fléchée, bottes sauvages sans semelles ni talons, et bonnets rouges. Leurs prouesses ont alimenté un folklore qui a servi de terreau à de nombreux artistes, dessinateurs, peintres et graveurs. Elles ont inspiré poètes et romanciers, conteurs et narrateurs. L'imagerie populaire montre bien que ces athlètes sont perçus comme des héros qui incarnent la force et le courage des ancêtres.

**Le Seagram's 83, juste un autre whisky?**

**Autant dire que la course de canots du Carnaval de Québec n'est qu'une petite ballade le long de la rivière.**

Relever le défi que représente la course de canots du Carnaval de Québec, voilà l'affaire de ces hommes vigoureux toujours en quête de nouveaux obstacles à surmonter. Et après un tel exploit, se régaler d'un whisky très spécial: le Seagram's 83, distillé exclusivement pour le Canada au goût des Canadiens. Peut-on imaginer meilleure récompense?

Plus de 50,000 spectateurs se sont donné rendez-vous pour applaudir ces canotiers. Une heure plus tard, la course est terminée.

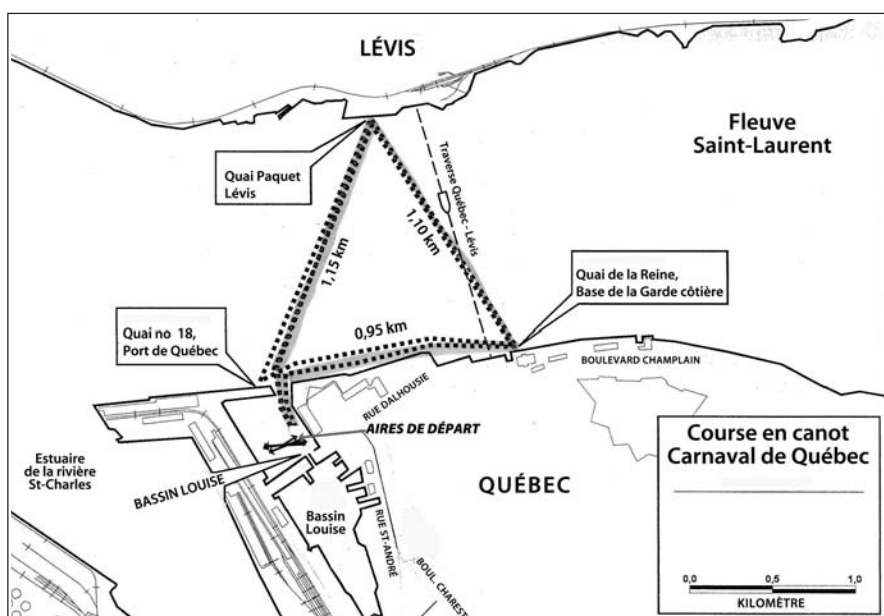
L'aller-retour Québec Lévis. Une lutte à finir entre canots, hommes et les eaux glacées du Saint-Laurent.

26 avril 1972 • 15

VENTILLÉ ET MISE EN BOUTEILLES AU CANADA

Réclame publicitaire de la maison Seagram pour son whisky canadien Seagram's 83.  
*Perspective Le Soleil*, Québec, 24 avril 1972, p. 15.

La pérennité de la manifestation repose aujourd'hui sur la passion d'une relève qui, fort de l'héritage du passé et grâce à un entraînement intensif, suscite l'admiration du public, principalement dans le cadre du Carnaval de Québec. La célèbre course du Carnaval, inscrite au programme depuis près de soixante ans, est l'une des activités les plus courues de la fête. Il y en a d'autres, bien sûr, dont la Grande Traversée Casino de Charlevoix, la course de la banquise de Portneuf, la Trois-Rivières Extrême, le Grand Défi des glaces. Le cœur des activités, cependant, demeure cet espace mythique compris entre Québec et Lévis et dont le trajet forme un triangle entre le quai 18 du Port de Québec (point de départ et d'arrivée), le quai de la Reine (base de la Garde côtière) et le quai Paquet à Lévis, théâtre de la prestigieuse course du carnaval.



Trajet de la course en canot du Carnaval de Québec.

Carte réalisée par Richard Lavoie d'après des cartes provenant des archives de la Ville de Québec.

Le caractère populaire de l'activité est rendu manifeste par l'importance des foules qui assistent aux compétitions. Ce sont, chaque année, plusieurs milliers de personnes qui s'approprient les quais pour soutenir les équipes dans une atmosphère festive. Autrefois, les canotiers appartenaient à un réseau de familles qui constituaient à elles seules une microsociété. Les liens de familles étaient extrêmement forts. Aujourd'hui, les canotiers se regroupent à l'intérieur d'associations telles l'Association des coureurs en canot à glace,



le Circuit québécois de canot à glace, le Comité de la course en canot à glace du Carnaval de Québec. Ces organismes rassemblent les adeptes de ce sport, contribuent à la formation de la relève et donc à la transmission du savoir, participent à l'organisation des compétitions et agissent comme porte-parole des membres auprès des autorités administratives et des médias. Si les liens familiaux sont moins forts qu'autrefois, un sentiment d'appartenance et une franche camaraderie rapprochent les équipiers au point de former de véritables clans rassemblés autour de leurs capitaines, et qui sont symboliquement associés à des partenaires financiers, tels le Château Frontenac, le Château Laurier, les magasins Latulippe, Tanguay, Simons et plusieurs autres.

À l'hiver 2009-2010, les médias ont largement fait état des différends opposant les canotiers aux autorités du Port de Québec et de la Garde côtière, celles-ci voulant limiter, pour des raisons de sécurité, l'accès au fleuve aux seules heures d'ensoleillement. Une condition difficile à respecter pour plusieurs athlètes qui ne disposent que de leurs soirées et de leurs fins de semaine pour se pratiquer ; au point d'empêcher leur participation aux compétitions. Un compromis a finalement été trouvé, mais ce genre d'incident montre bien qu'en dépit de sa vigueur actuelle et de l'existence d'une relève, la tradition reste vulnérable aux changements qui peuvent se produire. Certains, par ailleurs, craignent que le réchauffement climatique n'entraîne la disparition des glaces, avec pour conséquence de voir les conditions nécessaires à l'exercice du sport être modifiées de façon irréversible. À ces facteurs s'ajoutent les coûts de plus en plus élevés pour l'achat et l'entretien des équipements (jusqu'à 8 000 \$ pour l'achat d'un canot neuf et près de 4 000 \$ pour le gréer), la difficulté de trouver des commanditaires et, chez certains décideurs, une certaine forme d'indifférence face à la valeur culturelle du témoignage. Bref, rien ne garantit, à long terme, la survie de la pratique.

### *Un patrimoine unique et exceptionnel*

Au terme de l'étude, il est par ailleurs apparu clairement que le phénomène de la traversée du fleuve en canot à glace constitue un patrimoine unique et exceptionnel à protéger, promouvoir et mettre en valeur. La tradition est l'une des figures emblématiques de la nordicité québécoise. Réactivée et maintenue vivante par la pratique sportive – après avoir longtemps été essentiellement utilitaire – l'activité témoigne de l'adaptation des Québécois aux rigueurs de l'hiver, de leur courage et de leur esprit d'innovation. Elle symbolise depuis toujours le lien qui unit les deux rives, particulièrement entre Québec et Lévis, et représente un temps fort du Carnaval de Québec, une grande fête populaire elle-même emblématique.

Bref, l'activité correspond en tout point à la définition que donne l'UNESCO du patrimoine culturel immatériel :

On entend par « patrimoine culturel immatériel » les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine [...] <sup>10</sup>.



Course du Carnaval de Québec.

Photo François Anderson, 2005. Source : *Photos saison 2005 ACCGO* ; Fonds Richard Lavoie).

## Complément d'enquête

Précisons que, si une étape importante vient d'être franchie pour la reconnaissance du canot à glace, l'étude ne sera vraiment complète que lorsque les autres lieux de pratique auront vraiment été étudiés. En effet, même si celle-ci réfère souvent à d'autres lieux de pratique, rappelons qu'elle était,

10. UNESCO, *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, Paris, 2003, article 2 [Définitions].

pour des raisons administratives, limitée à la région immédiate de Québec. Pour convaincre les autorités de la pertinence d’attribuer un statut à la traversée du fleuve Saint-Laurent en canot à glace, celle-ci devra s’étendre à tous les endroits, au Québec et ailleurs au Canada, où des communautés ont utilisé – ou utilisent encore – des canots, soit pour se déplacer par voie d’eau en hiver, soit pour participer à des compétitions sportives. Dans l’état actuel des connaissances, il est d’ores et déjà possible de dresser une liste préliminaire des endroits où l’étude doit se poursuivre. Le Saint-Laurent demeure, bien sûr, la priorité, principalement dans sa partie comprise entre Trois-Rivières et l’Île-aux-Coudres, dont Portneuf, Cap-Rouge, l’Île-d’Orléans, la Grosse-Île, l’Île-au-Canot, l’Île-aux-Grues, l’Île-Sainte-Marguerite, l’Île-aux-Oies, l’Île-Verte. Aux Îles-de-la-Madeleine, il est bien connu que les Madelinots utilisaient une forme particulière de canot à glace (la *canotte*<sup>11</sup>) pour la chasse aux loups-marins. Dans les Maritimes, il est fait mention de canots à glace pour le transport des passagers et de la poste entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. La SQE souhaite développer des partenariats pour couvrir ces régions.

### **Retour sur la finalité du projet**

Au moment d’entreprendre la première phase de l’étude, des objections avaient été soulevées quant au réalisme de sa finalité. L’une d’elles était que la législation actuelle – la *Loi sur les biens culturels* – ne permettait pas d’intervenir sur des biens de nature immatérielle. On l’a dit, un énorme pas a été franchi récemment avec la présentation, à l’Assemblée nationale, d’un projet de loi qui change complètement la donne. La possibilité d’obtenir bientôt une reconnaissance nationale de la traversée du fleuve Saint-Laurent entre Québec et Lévis est désormais envisageable dans un proche avenir, dans la mesure, bien sûr, où le projet de loi franchit toutes les étapes en chambre.

Une autre objection visait la possibilité d’obtenir la reconnaissance du canot à glace comme patrimoine culturel de l’humanité. On a souvent évoqué le fait que l’UNESCO n’accueille de candidatures que dans la mesure où celles-ci proviennent de pays qui ont signé la fameuse Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Objection majeure, en effet, puisque le Canada n’a toujours pas souscrit à ce protocole conçu pour répondre à l’urgence que représente la disparition du patrimoine oral et immatériel de l’humanité. Il n’en demeure pas moins que les mentalités évoluent rapidement et qu’un retour à l’approche traditionnelle du patrimoine, fragmentée et

---

11. Voir : Anselme Chiasson, *Les Îles de la Madeleine*, [s.l.], Leméac, 1981, p. 106.

fermée, n'accordant de valeur qu'aux manifestations concrètes et tangibles de la culture, est désormais improbable. La Convention étant en vigueur depuis 2006, 129 États<sup>12</sup> l'ont déjà signée, dont l'Autriche, l'Argentine, la Belgique, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Islande, l'Italie, le Mexique, la Norvège, le Portugal, la Suisse et la Turquie, pour n'en nommer que quelques-uns. Chaque année de nouveaux pays y adhèrent.

Peut-on imaginer que le Canada ne suivra pas le mouvement ? Nous pensons que le livre vert sur le patrimoine culturel du gouvernement du Québec<sup>13</sup>, et le projet de *Loi sur le patrimoine culturel* présentement à l'étude à l'Assemblée nationale, ouvrent la voie à un changement de vision qui ne peut que s'étendre à la grandeur du pays. En attendant, la SQE entend poursuivre ses travaux pour lancer le plus rapidement possible le processus de demande de reconnaissance de façon à ce qu'un jour, peut-être moins éloigné qu'on ne le pense, la tradition du canotage sur glace soit inscrite sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

---

12. En date du 17 août 2010.

13. *Un regard neuf sur le patrimoine culturel : Révision de la Loi sur les biens culturels. Document de réflexion*, Québec, MCCCFO, 2007.